



**unesco**

**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**  
(de l'UNESCO)

**Trente-deuxième session de l'Assemblée**  
UNESCO, Paris, 21-30 juin 2023

Points 3.2 l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI  
DEPUIS LA 31<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE (juillet 2021 – mai 2023)**

Résumé

Le présent rapport fournit tout d'abord l'analyse stratégique du Secrétaire exécutif sur la situation de la COI et ses principales réalisations.

Il présente ensuite l'évaluation des progrès accomplis concernant l'exécution du Programme et budget (41 C/5) au cours de la première année de l'exercice biennal (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2022).

L'addendum au présent document, en anglais uniquement, fournit des informations actualisées sur le travail accompli entre juin 2021 et mai 2023, par fonction de la COI.

En outre, le « Rapport sur l'exécution du budget 2022-2023 (41 C/5) au 31 décembre 2022 » (IOC/A-32/3.2.Doc(2)) et le « Rapport sur la situation financière du Compte spécial de la COI à la fin de l'année 2022 et prévisions pour 2023 » (IOC/A-32/3.2.Doc(3)) complètent la documentation accompagnant la présentation orale que le Secrétaire exécutif donnera en séance plénière de l'Assemblée.

La version complète du Rapport analytique sur l'exécution du programme (APIR), qui porte sur le programme couvrant l'ensemble de la période quadriennale (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021) et sur l'évaluation du cadre de résultats au regard des indicateurs de performance et des objectifs approuvés, a été présentée au Conseil exécutif de la COI, à sa 55<sup>e</sup> session en 2022, dans le document IOC/EC-55/3.1.Doc(1).

Décision proposée : L'Assemblée de la COI est invitée à prendre note du présent rapport et des documents qui l'accompagnent, ainsi qu'à examiner le projet de décision portant la référence Déc., IOC-32/3.2 dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC-32/AP).



## **ANALYSE STRATEGIQUE DU SECRETAIRE EXECUTIF**

---

1. Dans cette introduction stratégique au rapport du Secrétaire exécutif, je passerai en revue, comme à l'accoutumée, les principales évolutions survenues au cours des deux années écoulées depuis la 31<sup>e</sup> Assemblée de la COI. Cependant, en raison du fait que le 31 décembre 2023 sera mon dernier jour en tant que Secrétaire exécutif, permettez-moi de vous faire part de mes réflexions concernant l'évolution de la COI sur l'ensemble de la période où j'ai occupé ce poste au sein de la Commission et de l'UNESCO, qui a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2015.

2. En dépit des temps difficiles que nous traversons actuellement, en raison notamment de la pandémie et, plus récemment, des divisions et des tensions majeures et toujours croissantes qui ont entraîné une guerre en Ukraine et bien d'autres conflits qui font rage à travers le monde, la période a également connu des avancées historiques, telles que l'adoption du Programme 2030 et de l'objectif de développement durable 14 relatif à l'océan qui y est défini ; de l'Accord de Paris, qui porte dans son préambule une référence inédite à l'importance « *de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans* » ; du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ; du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; et, en mars 2023, de l'instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la haute mer. En outre, un instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, est en cours de négociation. La COI a contribué à chacune de ces avancées.

3. L'océan a acquis une plus grande visibilité au sein du système des Nations Unies. En 2017, la première Conférence sur les océans, organisée conjointement par les Fidji et la Suède au Siège de l'ONU, à New York (États-Unis d'Amérique), a provoqué, au sein du système des Nations Unies, une prise de conscience de l'importance des questions liées à l'océan. La COI-UNESCO en était le contributeur le plus visible et, surtout, le plus déterminant. En mobilisant 24 chefs d'État et de gouvernement, la Conférence sur les océans, co-organisée par le Kenya et le Portugal en 2022 à Lisbonne (Portugal), a élevé le niveau d'engagement des pays en faveur de l'océan. Une fois encore, la contribution majeure de la COI a permis de donner le ton et de définir l'orientation des discussions, qu'elle a influencées de façon très positive. La déclaration politique adoptée à l'issue de la Conférence reflète cette contribution en mentionnant pour la première fois explicitement la COI et la Décennie de l'Océan. La Conférence sur les océans qui sera organisée en juin 2025 à Nice (France) par le Costa Rica et la France pourrait déboucher sur des résultats encore plus concrets en faveur de l'océan. Elle représente une occasion unique de commencer à concevoir un plan consolidé pour les activités des Nations Unies dans le domaine de l'océan, toutes fondées sur la science, abordant les dimensions océaniques du changement climatique, de la conservation et de la protection de la diversité biologique, mettant en place une économie océanique durable et contribuant au développement durable et pacifique du monde. Fait important, nous savons ce qu'il faut faire et comment procéder.

4. Ces huit dernières années, la principale réalisation de la COI a été la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) – la Décennie de l'Océan. L'idée de la Décennie est apparue en janvier 2016, à l'occasion d'une séance de réflexion organisée par la COI dans la petite ville côtière de Gilleleje (Danemark). Elle a ensuite reçu le soutien des États membres de la COI et a fait l'objet d'une proposition soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 72<sup>e</sup> session, qui a ensuite proclamé la Décennie dans sa résolution d'ensemble intitulée « Les océans et le droit de la mer » (A/RES/72/73, paragraphe 292). L'ordre du jour de la présente Assemblée comporte un point consacré à la Décennie de l'Océan. Il convient de rappeler ici que la Décennie est déjà devenue l'initiative la plus importante de l'histoire de l'océanographie et qu'elle constitue un mouvement transformateur, dont l'élaboration a été réalisée de façon conjointe, unissant, de manière transdisciplinaire, les sciences naturelles, sociales, économiques et politiques à un élan humain sans précédent pour parvenir à établir des relations plus harmonieuses entre les populations et l'océan. La COI ne se contente pas de coordonner la Décennie de l'Océan dans son ensemble, elle est également chef de file ou partenaire de plusieurs programmes et projets phares organisés dans le cadre de cette dernière.

5. Les activités relatives à l'océan sont désormais davantage prises en compte au sein de l'UNESCO. En avril 2022, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté, à sa 214<sup>e</sup> session, une décision sur « L'UNESCO et l'océan » (214 EX/29), qui comporte 14 axes d'action visant à renforcer et à relier plus étroitement entre eux les nombreux aspects des activités de l'Organisation en lien avec l'océan, tant au sein de la COI que des Secteurs de l'UNESCO. Un rapport sur les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de cette décision doit être soumis au Conseil exécutif de l'UNESCO, à sa 217<sup>e</sup> session, en octobre 2023. L'autonomie fonctionnelle (limitée) de la COI a progressé depuis 2015 : les processus et les documents de planification et de budgétisation de l'UNESCO comportent désormais des chapitres spécifiques consacrés à la COI, alors qu'auparavant, les passages la concernant étaient intégrés au chapitre dédié au Secteur des sciences exactes et naturelles.

6. L'un des principaux changements observés dans les activités liées à l'océan concerne les délibérations du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, qui comptait à l'origine 14 chefs d'État ou de gouvernement contre 17 aujourd'hui. La COI a participé aux activités du Groupe d'expert du Groupe de haut niveau. Les travaux du Groupe de haut niveau sont orientés par la communauté scientifique. Celui-ci est à l'origine de plus de 20 notes d'orientation examinant différents aspects des activités humaines dans l'océan. Le concept de « planification durable de l'océan » pourrait permettre d'inverser le déclin de la santé de l'océan et de garantir une utilisation viable de ce dernier, ce qui entraînerait d'importantes retombées économiques et contribuerait à lutter contre certains aspects du changement climatique. La science, qui est désignée de façon quelque peu simpliste sous le terme de « données » dans le rapport final du Groupe de haut niveau concernant les transformations pour une économie océanique durable, occupera très probablement une place centrale dans la planification durable de l'océan. Bien que ce concept doive encore être précisé davantage, la planification durable de l'océan apparaît aujourd'hui réalisable et ouvre le champ à des possibilités jusqu'alors insoupçonnées en matière de gestion durable de l'océan. Sa mise en place, d'ici à 2025, dans leurs zones économiques exclusives, constitue le principal engagement des 17 membres du Groupe de haut niveau, qui appellent également tous les autres pays à commencer à gérer durablement les eaux relevant de leur juridiction nationale, d'ici à 2030. La Décennie de l'Océan offre un cadre fédérateur mondial et neutre pour le transfert de connaissances et d'outils en matière de planification durable de l'océan d'un pays à l'autre et permettra de promouvoir ce concept au-delà des membres du Groupe de haut niveau. Il convient de noter que le Traité sur la haute mer récemment élaboré et le Cadre mondial de la biodiversité, ainsi que d'autres instruments, fournissent une base pour la gestion de la quasi-totalité des zones océaniques. Ce service unique rendu à l'humanité devrait encourager la COI à assurer les services correspondants en vue de transformer cette opportunité en un véritable plan d'activités.

7. Depuis 2015, la COI a obtenu de nouveaux résultats importants. En 2017, elle a publié son premier *Rapport mondial sur les sciences océaniques*, dont la deuxième édition est parue en 2020. La Commission est désormais une institution du système des Nations Unies responsable du suivi des indicateurs correspondant aux cibles 14.3 (relative à l'acidification de l'océan) et 14.a (relative aux moyens de recherche dans le domaine de l'océanographie) de l'objectif de développement durable 14. Des portails en ligne ont été créés pour rassembler les informations relatives à ces indicateurs. Les indicateurs correspondant à ces deux cibles ont été élaborés par le Secrétariat de la COI et ont été reclassés de la catégorie III à la catégorie II. La COI s'efforce de développer les capacités des pays en matière d'établissement de rapports sur les indicateurs la concernant et aide également le PNUÉ à rendre compte du suivi des indicateurs relatifs aux cibles 14.1 et 14.2. En 2022, elle a publié l'édition préliminaire de son *Rapport sur l'état de l'océan*. L'initiation à l'océan fait désormais partie intégrante de ses activités et rencontre un franc succès, tant à l'UNESCO qu'à travers le monde. La Commission a développé un portail et une boîte à outils en la matière. L'initiation à l'océan représente la contribution de la COI au Programme intersectoriel 2 de l'UNESCO et s'inscrit dans le cadre de l'initiative phare de l'Organisation sur l'éducation au développement durable. La coopération avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (MARE) de la Commission européenne, ainsi qu'avec le secteur privé, en particulier avec Prada et Panerai, ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de l'initiation à l'océan.

8. La coordination internationale de la recherche océanographique est la raison d'être de la COI. Selon l'avis du Secrétaire exécutif, l'impact (positif) actuel de l'action de la COI sur la portée et l'orientation de la recherche océanographique mondiale, ainsi que sur la disponibilité et la durabilité des ressources nécessaires à sa conduite, s'est renforcé. La recherche est de plus en plus axée sur le développement durable. Une large part des progrès accomplis l'ont été dans le cadre de la Décennie de l'Océan et grâce à une coopération efficace avec différentes organisations ayant des mandats similaires, telles que le European Marine Board, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES) et le Comité scientifique pour les recherches océaniques (CSRO). Au sein du système des Nations Unies, une division utile du travail se dessine entre les différents organismes dotés d'un mandat lié à l'océan, par exemple par le biais d'ONU-Océans, et la COI occupe désormais une position transversale en tant que source (soutien, fournisseur) faisant autorité en matière d'océanographie et de connaissances relatives à l'océan. En outre, le Secrétariat de la COI appuie divers groupes de travail et projets qui conduisent des recherches océanographiques sur des thématiques contemporaines, telles que l'acidification de l'océan, la désoxygénation, les efflorescences algales nuisibles, les écosystèmes à carbone bleu, les espèces non endémiques ou la coordination des recherches sur l'avenir des puits de carbone océaniques, qui est un enjeu majeur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La COI reste un co-parrain engagé du Programme mondial OMM-COI-ISC de recherche sur le climat, lequel fournit des connaissances, des données et des prévisions essentielles sur le climat.

9. Les avancées dans les domaines de l'observation de l'océan et de la gestion des données et des services océaniques sont régulières. Toutefois, la période qui s'est écoulée depuis 2015-2016 n'a pas été facile. En 2015, la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime, créée en 2001, était le principal organe d'exécution du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS). Sa dissolution, dans le cadre de la restructuration des organes constituants de l'OMM, a conduit à la création du Conseil collaboratif mixte OMM-COI. Les progrès accomplis par le GOOS, le Conseil collaboratif mixte OMM-COI et le Système mondial d'observation du climat (SMOC) seront examinés par l'Assemblée au titre des points 4.8, 4.9 et 4.10 de l'ordre du jour. Le GOOS trace son chemin conformément à sa Stratégie à l'horizon 2030, adoptée par l'Assemblée de la COI, à sa 30<sup>e</sup> session, et à la Feuille de route pour la mise en œuvre de celle-ci. Le GOOS prend vie en tant que système grâce aux travaux de ses trois groupes d'experts (physique et climat, biogéochimie, et biologie et écosystèmes), ainsi qu'à ceux des groupes de coordination de l'observation et de la prévision de l'océan, et des réseaux et systèmes d'observation de l'océan. La COI et l'OMM assurent ensemble le suivi de sa mise en œuvre par l'intermédiaire du centre opérationnel OceanOPS.

10. Le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (OBIS) apporte son soutien au portail BioEco pour l'observation biologique et écologique de l'océan, ce qui nous permettra à terme de suivre la mise en œuvre des composantes biologiques et écologiques de l'observation de l'océan. En 2020-2022, les observations océaniques ont connu des difficultés majeures en raison de la pandémie de COVID-19 et le système subit actuellement des pressions dues à l'inflation. Le confinement a été très préjudiciable à de nombreux réseaux d'observation de l'océan et a laissé des traces indélébiles dans les relevés climatiques pour l'océan. Le Comité directeur du GOOS déploie actuellement de remarquables efforts pour évaluer le positionnement, la visibilité, la portée et les mécanismes de communication du programme. Le Secrétaire exécutif estime qu'il conviendrait en effet de réfléchir à l'optimisation de la gouvernance du GOOS et en particulier aux moyens d'accorder une place appropriée aux réseaux d'observation de l'océan au sein de l'interface science-politiques existante en matière d'océan, y compris au niveau national. La création de points focaux nationaux du GOOS est une mesure positive, mais ceux-ci devront disposer d'un point d'entrée au sein des structures gouvernementales en charge des questions liées à l'océan. Une première marche à suivre a été suggérée au GOOS par le Cadre pour l'observation de l'océan, qui prévoit l'établissement de liens entre les réseaux et les services en matière de climat, de diversité biologique et d'océan. Ces liens avec les politiques sont apparents dans les 35 variables océaniques essentielles, qui soutiennent notamment les accords mondiaux existants sur le climat et la diversité biologique, ainsi que l'accord contre la pollution plastique en cours d'élaboration.

11. Le GOOS fournit à l'heure actuelle plus de 100 000 observations aux applications météorologiques et climatiques et son champ d'action s'élargit progressivement aux domaines de la biogéochimie, de la biologie et de l'écologie, et des pressions humaines. Cependant, les besoins de la société en matière d'observation de l'océan croissent à un rythme plus rapide encore. Le nouveau concept de planification durable de l'océan aura vraisemblablement des effets très positifs sur le développement d'observations océaniques qui contribuent directement à la prise en compte d'enjeux majeurs liés à l'océan. Il est également urgent de rétablir des relations étroites et des mécanismes de coordination avec les exploitants de satellites. En outre, étant donné que sa Stratégie à l'horizon 2030 est organisée autour de sa chaîne de valeur – depuis les observations jusqu'aux données, en passant par la modélisation, l'évaluation et les services aux utilisateurs –, le GOOS évolue vers une structure axée davantage sur ces derniers. Ces liens sont en plein développement, grâce à l'action de l'Équipe d'experts du GOOS sur les systèmes opérationnels de prévision océanique, des trois programmes du GOOS en lien avec la Décennie de l'Océan (CoastPredict, Co-conception de l'observation des océans et Observer ensemble) et des parties prenantes de l'OMM.

12. Le moment est désormais venu de commencer à élargir systématiquement l'analyse et la réanalyse de données océanographiques, ainsi que les prévisions, en créant un écosystème de jumeaux numériques de l'océan, qui favorisera directement la planification durable de l'océan. La nouvelle organisation intergouvernementale Mercator Ocean International, qui a été créée en 2022 dans le prolongement des services de suivi du milieu marin de Copernicus, est un contributeur essentiel à ces travaux. Des activités similaires sont mises en place dans plusieurs grands centres océanographiques à travers le monde.

13. Le domaine des données océanographiques est en pleine évolution. L'Assemblée examinera la proposition innovante concernant la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques et le Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l'information océanographiques (2023-2029). Le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (OBIS) de la COI, qui est déjà la plus importante base de données distribuée sur la faune et la flore marines, connaît actuellement une forte augmentation de son taux d'acquisition de données, en raison des nouvelles observations réalisées dans le cadre des Expéditions d'ADN environnemental. En s'appuyant sur le Projet Ocean InfoHub, l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) a commencé à mettre en place le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) en vue d'en faire le futur écosystème de données océanographiques mondial. La plupart de ces avancées, certes centrées sur la COI, mais néanmoins fondamentales, reçoivent le soutien du Gouvernement de Flandre (Belgique) par l'intermédiaire de financements sur projets. L'équipe du Bureau des projets de la COI pour l'IODE à Ostende (Belgique) est elle-même composée de membres du personnel de l'UNESCO et d'autres qui sont détachés par l'Institut flamand de la mer (VLIZ). Il ne fait aucun doute que l'on observera dans un avenir proche une explosion des travaux sur les données océanographiques et leur commercialisation potentielle. La COI doit non seulement rester compétitive, mais elle doit aussi rester une organisation de premier plan dans le domaine du partage des données et des informations liées à l'océan, non pas tant pour son bien que pour s'assurer que ces échanges de données et d'informations se développent en tant que système cohérent, doté des normes et de l'interopérabilité nécessaires. Là encore, le fait que le système de données de la COI soit axé sur la planification durable de l'océan pourrait constituer un facteur de consolidation et de renforcement en la matière.

14. En 2016, soit moins d'un an après l'adoption du Programme 2030 par l'ONU, a été publiée la première Évaluation mondiale de l'océan, attirant l'attention du système des Nations Unies sur le fait que l'humanité n'avait plus beaucoup de temps devant elle pour mettre en route la gestion durable de l'océan. Les Nations Unies travaillent actuellement à la troisième édition de l'Évaluation mondiale de l'océan, qui fera l'objet d'une réunion organisée au Siège de l'UNESCO, en décembre 2023, par la COI et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. L'océan fait régulièrement l'objet d'évaluations conduites par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont le *Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques* a joué un rôle déterminant pour attirer l'attention de la Convention-cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur les questions liées à l'océan et pour amorcer les dialogues sur l'océan et le climat conduits sous l'égide de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'est, elle aussi, penchée sur les questions liées à l'océan dans le cadre de son rapport paru en 2019. La COI a commencé à publier son *Rapport sur l'état de l'océan*, dont le concept sera examiné plus précisément par la présente Assemblée, au titre du point 4.2 de l'ordre du jour. Le *Rapport sur l'état de l'océan* a été créé dans le but de disposer de données actualisées accessibles et concrètes sur l'état de l'océan, à un rythme plus fréquent que l'Évaluation mondiale de l'océan. L'accent mis dans le Rapport sur les 10 défis de la Décennie de l'Océan concerne également les questions liées à la gestion de l'océan, ce qui permet de suivre les progrès ou l'absence de progrès en la matière et avec le temps, d'exposer clairement l'impact des programmes mondiaux mis en place dans le cadre de la Décennie – qui sont déjà près de 50 et mobilisent des milliers de partenaires à travers le monde – sur l'interface science-politiques-société. Il convient de saluer la pertinence du Rapport sur l'état de l'océan produit par le Service marin de Copernicus – la branche marine du Programme Copernicus de l'Union européenne – qui est un rapport de référence, tourné vers l'avenir, s'appuyant sur une réanalyse des données océanographiques, y compris celles issues de la télédétection. Les évaluations de l'état de l'océan sont nombreuses, et mériteraient sans doute d'être harmonisées.

15. En raison des contraintes budgétaires, la COI a dû, en 2015, prendre une décision concernant la poursuite du co-parrainage de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO). Il s'agissait, pour le Secrétaire exécutif, de la toute première décision stratégique depuis le début de son arrivée à ce poste, le 1<sup>er</sup> mars 2015. L'Assemblée de la COI, à sa 28<sup>e</sup> session en 2015, avait recommandé d'examiner tous les aspects de la relation qu'entretenait la COI avec la GEBCO, en prêtant une attention particulière aux besoins des programmes en matière de données bathymétriques. Elle a donc créé un groupe de travail en vue de procéder à cet examen. Deux ans plus tard, en 2017, l'Assemblée, à sa 29<sup>e</sup> session, a expressément décidé de continuer à parrainer conjointement la GEBCO avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Les progrès réalisés depuis ont été particulièrement significatifs, en particulier grâce au projet Seabed 2030, conduit par la GEBCO et la Nippon Foundation, qui a mobilisé d'importantes ressources et a permis d'obtenir un grand nombre de données bathymétriques. En 2016, 113 ans après son lancement par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, la GEBCO quadrillait environ 5 % de la zone océanique. Aujourd'hui, soit seulement sept ans plus tard, la communauté de la GEBCO a cartographié approximativement 20 % supplémentaires de la zone marine, se rapprochant ainsi du cap symbolique du quadrillage d'un quart de la zone océanique. Cette avancée démontre clairement l'extraordinaire potentiel de la coopération internationale dans le domaine des affaires maritimes.

16. Après le tsunami de l'océan Indien en 2004 et celui du Tohoku en 2011, le monde a connu en 2018 les tsunamis de Palu et de l'Anak Krakatoa, ainsi que les événements provoqués en 2022 par l'éruption du volcan Hunga Tonga-Hunga Ha'apai. Ces trois événements sont notables en raison de leurs origines : l'ampleur du tsunami de Palu est probablement due à un glissement de terrain sous-marin ; celui de l'Anak Krakatoa est la conséquence de l'effondrement d'un flanc du volcan éponyme ; et les événements qui se sont produits aux Tonga en 2022 ont été provoqués par une éruption volcanique majeure. Chacun de ces événements a entraîné la perte de vies humaines. Ces catastrophes ont poussé la communauté des spécialistes des tsunamis à chercher comment émettre des alertes pour les tsunamis « hors normes », et notamment pour ceux qui ne sont pas liés à des séismes. La qualité de la coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) a permis de revoir à la hausse les ambitions des spécialistes en la matière, en particulier à l'occasion des célébrations de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (5 novembre). La prise de conscience de l'importance des actions au « dernier kilomètre » a conduit au lancement du programme de certification Tsunami Ready, qui a pour objectif louable et ambitieux de faire en sorte que 100 % des communautés côtières exposées au risque de tsunami soient reconnues comme prêtes à faire face aux tsunamis d'ici à 2030. Dans l'ensemble, le Programme relatif aux tsunamis de la COI se porte bien. Le Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) assure le leadership intellectuel nécessaire. Onze États membres

(Australie, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Inde, Indonésie, Italie, Portugal et Türkiye) fournissent des produits relatifs aux tsunamis aux quatre bassins concernés, ce qui témoigne de la nature réellement coopérative du système en place. La stratégie régionale pour les tsunamis dans l'Atlantique du Nord-Est et la Méditerranée, ainsi qu'une version actualisée de la stratégie à moyen terme pour l'océan Pacifique, ont été lancées il y a peu. Le système mis en place par la communauté s'appuie sur les réseaux de stations sismiques et marégraphiques, et d'autres sources de données sont actuellement à l'étude. De nombreux pays sont dotés de services nationaux d'alerte. En outre, l'Australie, la Barbade, les États-Unis d'Amérique et l'Indonésie aident la COI à assurer le secrétariat pour ses bureaux consacrés aux tsunamis.

17. L'océan devrait être géré de manière durable. La COI a déjà mis en place des fondations pour le nouveau système et met sur pied un ensemble croissant d'activités en matière de gestion par zone océanique, qui comprend la gestion des zones côtières, la planification de l'espace marin (PEM) et la gestion des grands écosystèmes marins. Deux conférences mondiales sur la PEM, organisées en 2017 et 2022, ont permis de rassembler la communauté mondiale et de partager les meilleures pratiques en la matière. Elles ont beaucoup aidé à aiguïser l'attention des États membres envers la PEM. La collaboration étroite nouée avec la Commission européenne et le soutien financier apporté par celle-ci à la COI ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du programme MSPglobal et dans la création de la feuille de route de ce dernier, qui encouragera, dans les cinq prochaines années, la coopération afin de promouvoir la PEM dans les domaines du changement climatique, de la conservation et de la restauration des écosystèmes, ainsi que de l'économie océanique durable. La COI suit avec attention les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans le domaine de la PEM et a fait état de plus de 300 initiatives, dans plus de 100 pays. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont désormais les principaux parrains de la COI, grâce à un portefeuille croissant de projets internationaux du FEM relatifs à l'eau exécutés par la Commission, tels que les projets de la mer des Sargasses et de la mer Noire, ou encore l'initiative IW:Learn. Il est maintenant possible d'aller de l'avant et d'établir un partenariat stratégique avec le PNUD et d'autres agents d'exécution du FEM, en vue de renforcer le positionnement de la COI et du Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO en tant qu'organismes chefs de file spécialisés dans la coopération transfrontalière dans les domaines de l'océan et de l'eau douce, ce qui pourrait renforcer les capacités de l'UNESCO et de la COI en matière de collecte de fonds.

18. Le développement des capacités a été et demeurera toujours une activité clé de la COI. À l'heure actuelle, son action dans le domaine est significative et comprend :

- la deuxième génération de l'Académie mondiale OceanTeacher, qui compte 17 centres à travers le monde ;
- les six centres régionaux de formation et de recherche (dont cinq sont actifs et un est en cours de création) de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) ;
- les trois centres de catégorie 2 de l'UNESCO consacrés à l'océan (en République islamique d'Iran, en Inde et en Islande) ;
- la conduite d'activités de développement des capacités en matière d'ADN environnemental, d'acidification de l'océan ou encore d'efflorescences algales nuisibles ;
- le centre de développement des capacités liées à l'océan « Ocean CD-Hub », qui centralise et répertorie désormais les possibilités en matière de développement des capacités à travers le monde ;
- les chaires UNESCO en sciences de la mer, qui ont décidé récemment, à l'occasion d'une conférence du Programme de jumelage et mise en réseau des universités (UNITWIN) de créer un réseau ; et

- le lancement des activités de la Décennie de l'Océan en matière de développement des capacités, soutenues et coordonnées par la structure mise en place à cette fin dans le cadre de la Décennie grâce au financement du Gouvernement de Flandre (Belgique), en collaboration avec la COI.

19. La présente Assemblée examinera la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) ainsi que le « Plan de sensibilisation et de communication visant à promouvoir la visibilité et la portée de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités ». Ces deux documents orienteront l'action future de la COI, tant au niveau mondial que régional. En outre, le Traité sur la haute mer récemment défini mentionne explicitement la COI ainsi que ses besoins en matière de développement des capacités. Le développement des capacités est un élément essentiel de l'action des organes subsidiaires régionaux de la Commission. L'action de celle-ci dans ce domaine, comme dans de nombreux autres domaines clés de ses activités fonctionnelles, demeure sous-financée. Bien que le développement des capacités soit un aspect fondamental de l'action de la COI, certaines de ses composantes, telles que l'Académie mondiale OceanTeacher et le Système de données et d'information océanographiques, ont été mises en place grâce à des financements sur projets rendus possibles par le soutien généreux du Gouvernement de Flandre (Belgique).

### **Les réussites et les avancées**

20. Les réussites des organisations internationales sont parfois mesurées en fonction de la hausse des budgets, du nombre d'employés, ou encore des publications et des manifestations marquantes. De l'avis du Secrétaire exécutif, la réussite de la COI est autrement plus importante : les actions conduites par la COI au titre de son mandat, dans le cadre de toutes les fonctions qui figurent dans sa Stratégie à moyen terme et dans celui de la Décennie de l'Océan, nous ont conduits à un moment historique de notre relation avec l'océan. Pour la première fois dans l'histoire, la science affirme qu'il est réellement possible d'inverser le déclin de la santé de l'océan et de commencer à vivre en harmonie avec lui. La voie à suivre est celle d'une gestion de l'océan intelligente face au changement climatique, fondée sur les écosystèmes, équitable et éthique, s'appuyant sur une planification de l'océan basée sur la science en vue de parvenir à une économie océanique durable. Il ne nous reste qu'à la concevoir. Ce travail sera orienté par la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 et par l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan, qui sera soumise, pour adoption, au Conseil exécutif de la COI, en 2024. La vision de la Stratégie à moyen terme est la suivante : « réunir les gouvernements et la communauté scientifique au service de "L'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons" ». Le Secrétaire exécutif propose donc une réflexion, conduite par la COI et ses partenaires, sur l'avenir de l'océan et sur le rôle de la COI dans celui-ci. Cette question sera examinée par la présente Assemblée au titre du point 5 de l'ordre du jour.

### **Ce qui a moins bien fonctionné**

21. Lors de sa création en 1960, la principale raison d'être de la COI était de fournir une plate-forme pour favoriser la coopération entre les océanographes de différents systèmes politiques. Le rôle de l'océanographie est devenu d'ordre existentiel : la quasi-totalité des enjeux mondiaux comportent une dimension océanique, et les solutions recherchées comportent quant à elles une dimension océanographique majeure. Cela exige non seulement une océanographie plus compétente et plus ciblée, mais aussi que la COI agisse sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'océanographie, en tant que système, depuis les observations, les données et la recherche jusqu'au soutien systématique à la planification durable de l'océan. Hélas, davantage aurait pu être fait au cours de mon mandat pour relier entre elles les différentes fonctions de la COI en un système total.

22. La COI n'est pas dotée d'une convention qui oblige les États membres à conduire des observations et des recherches océanographiques. Nos travaux progressent, car leur importance est reconnue et grâce à la bonne volonté des États membres et des parties prenantes. La Décennie de l'Océan, qui est un mouvement mondial, est une manifestation de cette bonne

volonté. Cependant, même s'il existait une convention contraignante, l'interface science-politiques continuerait d'entraver l'efficacité de l'action dans de nombreux pays, en raison de son immaturité. Il est en outre encore nécessaire d'apprendre, par l'intermédiaire de la comptabilité nationale, comment l'océanographie contribue au développement de l'économie océanique et à la réduction des risques liés aux investissements, et comment les politiques nationales pourraient tenir compte des avantages mutuels de l'océanographie et de l'économie. La faiblesse de l'interface science-politiques n'est pas imputable à la COI, elle n'est que la conséquence du fait que l'influence de l'océan sur l'humanité a été sous-estimée dans le passé. Il est à espérer que le leadership de la COI et sa réussite à faire de la science un élément clé du système coordonné de prise de décisions dans les affaires maritimes contribueront à accélérer la croissance et le renforcement de l'interface science-politiques au sein des nations. La dévalorisation de l'océan et du rôle joué par la science dans sa gestion est aussi l'une des principales raisons de la pénurie chronique de ressources humaines et financières dont souffre le Secrétariat de la COI. Une grande partie de l'avenir de la COI dépendra de l'engagement des États membres, de l'UNESCO et de la COI en faveur de sa mission et de la mesure dans laquelle cet engagement se traduira par des contributions accrues – plus prévisibles, durables et moins strictement préaffectées – aux travaux du Secrétariat de la COI. Ces contributions ne seront pas à proprement parler des dépenses, mais un investissement des plus fructueux pour l'avenir de notre civilisation.

### **Remerciements**

23. La COI, ce sont les États membres, les peuples et l'océan. Ce sont l'UNESCO et les Nations Unies. La COI développe la science pour engendrer l'harmonie entre les hommes et l'océan. L'océan contribue à ce processus, car il a cette capacité unique de rassembler les personnes de talent et de bonne volonté. Nous devons lui en être reconnaissants. Ces huit années à travailler pour la COI ont été pour moi une source d'inspiration. Je souhaite remercier les Présidents et les collaborateurs qui ont orienté les travaux de la COI au cours de mon mandat (Sang-Kyung Byun, Peter Haugan et Ariel Troisi), mais aussi avant ma prise de poste. Il est juste de dire que la COI moderne repose sur l'épaule de géants. Je veux également remercier mes collègues de l'UNESCO qui, tous ensemble, forment la meilleure organisation au monde, pour élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes. Mes derniers mots seront pour le Secrétariat de la COI. Merci, mes chers amis. Ce fut un honneur et un privilège que de faire partie de notre équipe. Tous mes vœux de réussite à mon successeur, qui emmènera la COI vers de nouvelles profondeurs et de nouveaux sommets.

**ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS CONCERNANT L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ET BUDGET (41 C/5) AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE L'EXERCICE BIENNAL  
(1<sup>er</sup> JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2022).**

---

**EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE :  
RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU C/5 (EX/4)<sup>1</sup>**

**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**

**Principales tendances et nouveaux enjeux**

104. Depuis que les Nations Unies ont proclamé une Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), le rôle de l'UNESCO dans la conduite des travaux liés aux océans a gagné en importance à l'échelle mondiale. En tant que coordonnatrice de la Décennie de l'Océan, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO devrait soutenir les efforts visant à mettre fin au cycle de déclin de la santé des océans et à rassembler les parties prenantes concernées du monde entier autour d'un cadre commun qui veille à ce que les sciences océaniques puissent aider pleinement les pays à créer de meilleures conditions pour le développement durable de l'océan.

**Principales réalisations**

105. À titre de contribution à l'Effet 3 du 41 C/4, et conformément à la fonction de centre d'échange d'informations, de catalyseur et de moteur de la coopération internationale de l'UNESCO, des progrès notables ont été accomplis pour renforcer l'agenda mondial dans les domaines liés à l'océan, concourant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable 14.

106. Pour renforcer la coopération internationale et régionale, la COI de l'UNESCO a mis à profit les occasions de favoriser les alliances et de relever les défis que pose la gouvernance mondiale. Lors du One Ocean Summit, à Brest (France), l'UNESCO a annoncé plusieurs engagements majeurs en matière de cartographie des océans et d'initiation à l'océan dans le contexte de la Décennie de l'Océan. La Conférence « Notre océan », qui s'est tenue dans les Palaos, a donné lieu à des engagements en faveur des océans de la part des PEID ainsi qu'à leur profit, et la Conférence africaine sur l'établissement de priorités et la constitution de partenariats, qui a eu lieu au Caire, a été l'occasion de lancer la feuille de route du [continent pour la Décennie de l'Océan](#). La Conférence des Nations Unies sur les océans s'est déroulée à Lisbonne en présence de 24 chefs d'État et de gouvernement et de plus de 6 500 participants, et a adopté la [Déclaration de Lisbonne](#), qui reconnaît expressément l'importance de la Décennie de l'Océan ainsi que le rôle de la COI dans sa coordination. L'UNESCO a rassemblé les mécènes et les membres de l'[Alliance pour la Décennie de l'Océan](#) pour leur première réunion en présentiel, qui a abouti au lancement d'un [appel commun à l'action](#) pour l'investissement dans les sciences océaniques, complété par la [Déclaration de Bouknadel](#) émise par plus de 20 fondations philanthropiques de premier plan.

107. La Conférence des Parties à la CCNUCC de 2022 (COP-27) a renforcé le lien entre l'océan et le climat, suscitant une action climatique fondée sur l'océan et fixant un cap solide concernant la lutte contre le changement climatique en Afrique.

108. La 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-15) a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris son volet consacré au domaine marin. L'UNESCO a dirigé la manifestation phare sur l'océan, ce qui a permis d'accroître considérablement la visibilité des questions marines et côtières et de placer la COI en position de chef de file pour la mise en œuvre du Cadre mondial.

109. Par ailleurs, dans le cadre du soutien au suivi, à l'analyse comparative et à l'établissement d'une base de connaissances partagée, l'UNESCO a progressé dans l'exécution de sa mission de mise en place de systèmes d'alerte rapide et de mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan. Le Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique a fait état de mesures de vagues de tsunamis provenant de 26 pays, les plus grandes vagues ayant été enregistrées aux Tonga, au Chili, en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu. L'UNESCO et la Communauté du Pacifique ont publié l'[étude de terrain sur le tsunami causé par l'éruption du volcan Hunga Tonga-Hunga Ha'apai \(HTHH\)](#), qui rassemble des mesures critiques sur le *run-up* et les inondations dues au tsunami, des vidéos et des photos, ainsi que des observations de terrain. L'appui à la surveillance du niveau de la mer a permis d'accroître la résilience des PEID, grâce à l'installation

---

<sup>1</sup> Tel que soumis au Conseil exécutif de l'UNESCO, à sa 216<sup>e</sup> session – réf. 216 EX/4 et 216 EX/4.INF.

de nouvelles stations à Saint-Vincent-et-les Grenadines et en Haïti et à la fourniture d'un soutien et d'une formation techniques pour le déploiement du programme de certification Tsunami Ready à la Barbade, aux Fidji, à la Grenade, aux Îles Cook, aux Îles Salomon, en Jamaïque et à Trinité-et-Tobago. Des équipements de communication d'urgence ont été mis à la disposition des points focaux pour l'alerte aux tsunamis d'Haïti et des Tonga.

110. La mise en place du Système de données et d'informations océanographiques (ODIS) a avancé, grâce à la participation active de 57 organisations partenaires pilotes de diverses régions. En outre, l'UNESCO accueillera, à compter de 2023, un Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données océaniques à Ostende.

111. S'agissant du renforcement des capacités, la nouvelle stratégie de développement des capacités a été élaborée et sera examinée par l'Assemblée de la COI en juin 2023. L'Académie mondiale OceanTeacher a dispensé 46 cours de formation en ligne. Les activités de développement des capacités ont été axées sur les aspects suivants : (i) la priorité Afrique (acidification des océans et algues nuisibles, mise en place d'une base de données sur les possibilités de formation) ; (ii) les communautés Tsunami Ready dans la région des Caraïbes ; (iii) l'amélioration de l'accès aux données et informations océanographiques et de leur partage dans la région de l'océan Indien et du Pacifique ; (iv) l'élaboration de tutoriels vidéo sur le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan ; et (v) la mise au point de l'indice de potentiel d'eutrophisation côtière en tant qu'indicateur ODD 14.1.1 (en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE).

112. Les efforts déployés pour renforcer les capacités scientifiques et de gestion des données des PEID en matière d'acidification de l'océan se sont poursuivis, le cours de formation destiné aux îles du Pacifique ayant été suivi par plus de 130 participants. L'augmentation des financements a permis de favoriser l'implication des jeunes spécialistes des océans dans la Décennie de l'Océan, d'établir des pôles régionaux en Afrique et en Asie et d'appuyer les activités menées dans les PEID et les pays les moins avancés. Un nouveau cours de formation pilote sur l'initiation à l'océan et la planification de l'espace marin, qui rassemble des participants de 15 pays africains, a commencé et devrait se poursuivre en 2023.

113. L'édition préliminaire du [Rapport sur l'état de l'océan](#) a été présentée au Conseil exécutif de la COI en juin 2022, et servira de mécanisme de suivi des progrès pour la Décennie de l'Océan et d'autres cadres internationaux.

#### **Ressources mobilisées et partenariats mis en place**

114. En 2022, l'UNESCO a mobilisé 14,8 millions de dollars auprès de 30 donateurs, ce qui représente une augmentation de 95 % par rapport aux ressources mobilisées en 2021. Il est encourageant de constater que les contributions financières proviennent non seulement des pays donateurs traditionnels, mais aussi de fondations et d'instituts de recherche, ce qui témoigne de l'intérêt croissant porté par diverses parties prenantes aux questions liées aux océans. Les cinq principaux contributeurs sont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (7,5 millions de dollars), la Norvège (1,5 million de dollars), l'Union européenne (1,2 million de dollars), le PNUE (1,2 million de dollars) et la France (0,8 million de dollars). En outre, de nouveaux accords de partenariat ont été signés avec la Communauté du Pacifique (CPS), afin de stimuler la collaboration en matière de sciences océaniques, et avec la classe de voilier IMOCA, pour déployer du matériel océanographique dans des zones reculées et utiliser les courses internationales pour communiquer sur l'importance des observations océaniques pour la production de données et de connaissances scientifiques au service du développement durable. Une nouvelle feuille de route pour la [planification de l'espace marin](#) et un nouveau projet mondial sur ce même domaine seront mis en œuvre grâce à un financement de la Commission européenne. L'Alliance pour la Décennie de l'Océan a continué de prendre de l'ampleur, avec la création de 32 comités nationaux et trois centres collaboratifs de la Décennie. Le soutien apporté par le Canada, la France, la République de Corée, le Commandement de la défense aérienne et spatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et la fondation philanthropique RevOcean permettra de

renforcer les ressources et activités consacrées à la coordination, à la communication et à la mobilisation. L'état de l'écart de financement par produit est présenté ci-dessous.

### Principaux défis liés à la mise en œuvre et mesures correctives adoptées

115. La mobilisation de ressources pour la Décennie, en plus de la mise en œuvre des programmes ordinaires de la COI, est restée un défi majeur durant la transition entre la phase de planification et la phase de mise en œuvre de la Décennie.

116. Au niveau des États membres de la COI, 27 comités nationaux de la Décennie ont été créés. Ce résultat est encourageant, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour y parvenir, la COI : (i) intensifiera ses actions de sensibilisation auprès des États membres pour expliquer les objectifs et le potentiel de la Décennie ; (ii) précisera comment la Décennie peut aider les États membres à atteindre leurs objectifs nationaux ; (iii) définira clairement les possibilités pour les États membres d'investir dans les actions et la coordination de la Décennie, y compris par des contributions en nature ; et (iv) mobilisera stratégiquement les États donateurs, y compris en collaborant avec des partenaires fiables actuels afin qu'ils jouent un rôle d'engagement et de plaidoyer auprès de leurs pairs. Le fait de suivre le niveau de participation et d'investissement financier des pays et de garantir une forte visibilité des effets et des résultats grâce au cadre de résultats contribuera à encourager de nouveaux investissements en faveur de la Décennie.

117. L'évaluation par IOS du positionnement stratégique de la COI et le projet de plan d'action s'y rapportant, ainsi que le document relatif à l'exécution durable et au développement des activités de la COI – en cours d'examen par les États membres de la Commission – aideront à guider les futurs efforts à cet égard.

### Déploiement de l'échantillonnage de l'ADN environnemental (ADNe) pour la conservation de la biodiversité au Brésil et aux Fidji

L'[ADN environnemental](#) est une méthode scientifique novatrice utilisée pour surveiller et évaluer la biodiversité de l'océan sans extraire les organismes de leur environnement. Un seul litre d'eau peut contenir le matériel génétique de centaines d'espèces et contribuer à déterminer la richesse en biodiversité d'une zone. Des jeunes de 6 à 12 ans habitant les réserves de Fernando de Noronha et de l'atol das Rocas, situées dans les îles atlantiques brésiliennes, ont participé à la campagne d'échantillonnage de l'UNESCO afin de mieux comprendre les effets du changement climatique sur la biodiversité marine. « La participation des enfants à la campagne d'échantillonnage est un excellent moyen d'associer les communautés locales à la science nécessaire à la conservation de ce site spécial du patrimoine mondial, a déclaré Mme Carla Cristina de Castro Guaitanele, responsable du parc national marin Fernando de Noronha. À l'avenir, l'ADNe pourrait nous aider à mieux détecter l'espèce envahissante que sont les poissons-lions et à les empêcher de dévaster notre site ».



©Rihelvenut

moyens de subsistance, en particulier pour les petites communautés insulaires. Grâce à un financement de la Belgique (Gouvernement de la Flandre), le projet « Réseau d'alerte aux invasions biologiques marines des îles du Pacifique » met en place un programme de surveillance aux Fidji, en formant des gestionnaires et des techniciens locaux.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et la Commission océanographique intergouvernementale se sont associés pour accélérer la cartographie des espèces marines dans certains des sites océaniques les plus exceptionnels de la planète. Les données obtenues seront mises à disposition par le biais du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan, qui est la plus grande base de données scientifiques ouvertes sur les espèces marines au niveau mondial.

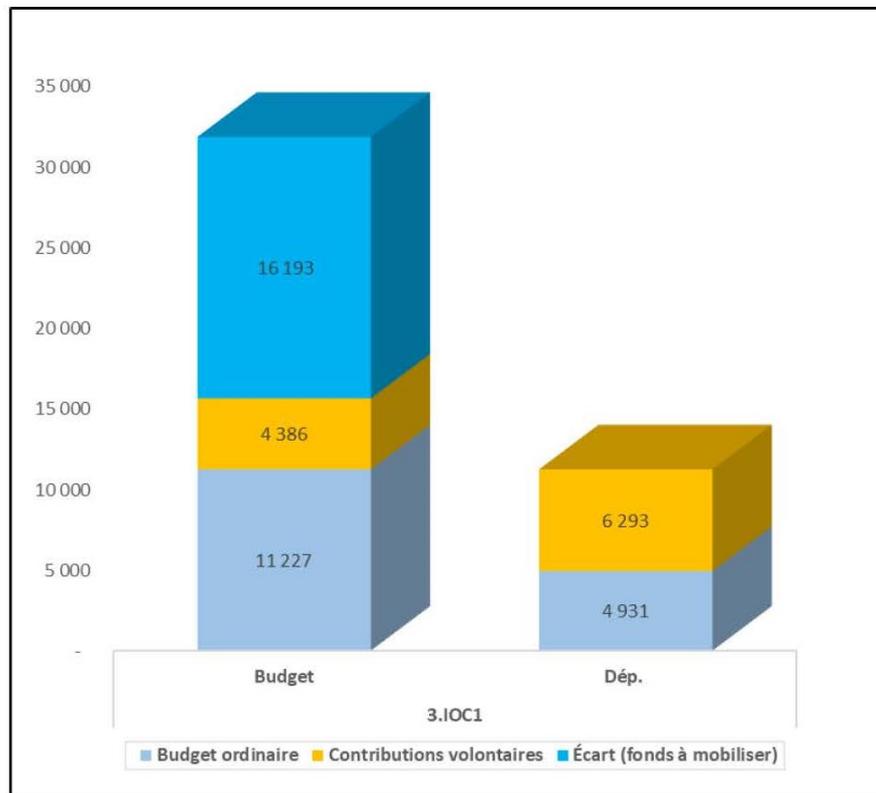
L'UNESCO déploie également la technologie de l'ADNe pour lutter contre les espèces marines envahissantes qui submergent la biodiversité endémique et mettent en péril la santé humaine et les

**BUDGET DU PROGRAMME ET DÉPENSES POUR 2022-2023 (41 C/5)  
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

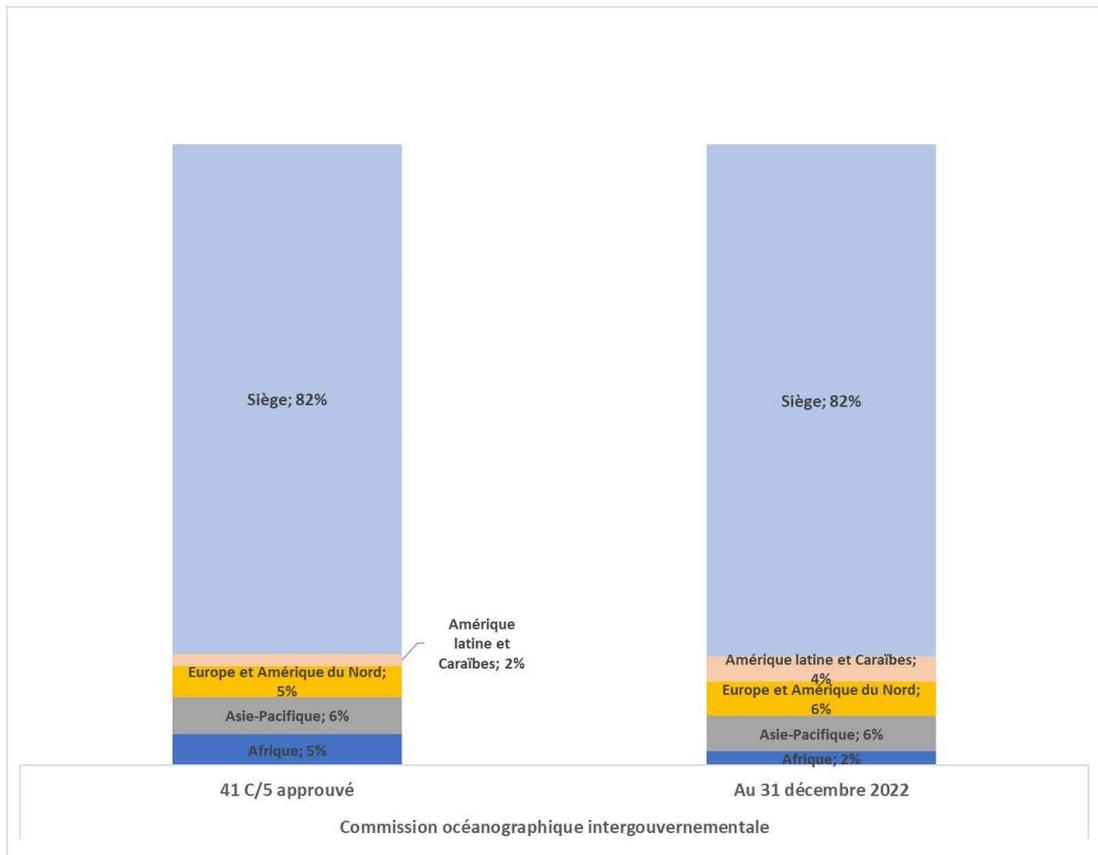
en milliers de dollars des États-Unis

TITRE du 41 C/5	Budget ordinaire		Contributions volontaires			Total, cadre budgétaire intégré			
	Budget ajusté	Dépenses encourues	Total des contributions volontaires approuvé	Dépenses encourues		Budget ajusté	Dépenses encourues		
Commission océanographique intergouvernementale									
3.IOC1 - Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé des océans et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans	11 227	4 931	44%	20 579	6 293	31%	31 806	11 224	35%
<b>Total</b>	<b>11 227</b>	<b>4 931</b>	<b>44%</b>	<b>20 579</b>	<b>6 293</b>	<b>31%</b>	<b>31 806</b>	<b>11 224</b>	<b>35%</b>

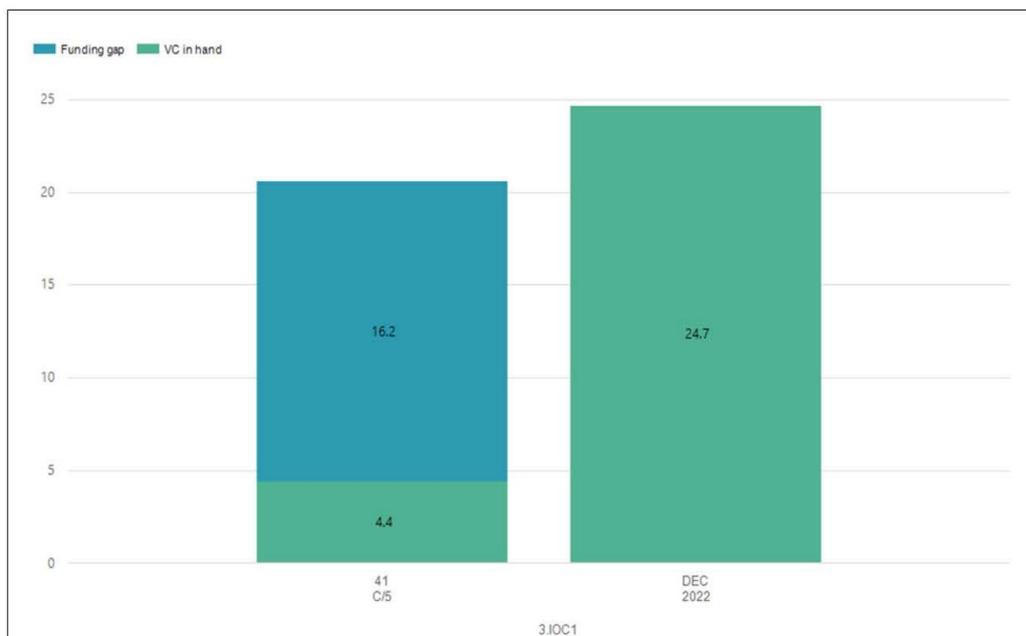
**TOTAL DU BUDGET ET DES DÉPENSES PAR PRODUIT ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022**



**BUDGET ET DÉPENSES : POURCENTAGE PAR RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2022**



**SITUATION DE L'ÉCART DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA COI PAR PRODUIT POUR 2022-2023 (41 C/5) AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en millions de dollars des États-Unis)**



**Exécution du programme adopté par la Conférence générale :  
Rapport sur la mise en œuvre du C/5**

**Évaluation des progrès accomplis par produit**

**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**

**Produit 3.IOC1 - Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé des océans et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans**

Appréciation globale des progrès au regard du produit : **Correspond aux plans**

Indicateurs de performance et cibles du 41 C/5	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2022
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant recours à des experts participant activement à la conception et à la mise en œuvre d'activités de recherche océanique, produisant ainsi des connaissances pour répondre aux grandes questions relatives à la durabilité.</p> <p><b>C 2022-2023</b> : (i) Experts de 60 États membres, dont 15 d'Afrique et 10 de PEID (45 % de femmes). (ii) 40 États membres, dont 8 en Afrique et 3 PEID.</p>	<p>(i) Experts de 98 États membres, dont 22 d'Afrique et 19 de PEID (37 % de femmes)</p> <p>(ii) 37 États membres supplémentaires, dont 7 en Afrique et 2 PEID</p>
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres contribuant à faire progresser l'observation océanique et la gestion des données grâce au Système d'observation de l'océan (GOOS) et au Système de données et d'information océanographiques (ODIS), fournissant ainsi des informations cruciales pour des solutions fondées sur la science.</p> <p><b>C 2022-2023</b> : (i) 25 États membres dont 5 PEID (y compris 2 PEID d'Afrique) (40 % de femmes parmi les experts). (ii) 70 États membres, dont 13 en Afrique et 10 PEID (40 % de femmes parmi les experts mobilisés).</p>	<p>(i) ODIS : 20 États membres dont 2 PEID (1 en Afrique), 40 % de femmes ;</p> <p>(ii) GOOS : 84 États membres (plus l'Union européenne), dont 10 États africains et 8 PEID - actuellement pas de statistiques ventilées par genre. Des travaux menés par la communauté et appuyés par le GOOS sont en cours pour actualiser 2 alliances régionales pour le GOOS dans les îles du Pacifique et des Caraïbes.</p>
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres disposant de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide et faire progresser la préparation et la résilience aux risques de tsunami et aux autres aléas liés aux océans.</p> <p><b>C 2022-2023</b> : 142 États membres, dont 12 en Afrique et 29 PEID.</p>	<p>141 États membres points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP), dont 34 PEID et 11 pays d'Afrique.</p>
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres fournissant des données et des informations au service des évaluations, des bases de données mondiales, de l'interface science-politique à l'appui d'une gestion durable des océans et de la prise de décision.</p> <p><b>C 2022-2023</b> : 70 États membres, dont 10 en Afrique et 8 PEID.</p>	<p>57 États membres, dont 12 en Afrique et 9 PEID</p>
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant bénéficié de soutien pour la mise en œuvre de plans de gestion des océans fondés sur la science et de solutions transformatrices en faveur du développement durable.</p>	<p>(i) DÉCENNIE : 63 États membres, dont 12 d'Afrique et 8 PEID (ii) Planification de l'espace marin : 54 États membres ont participé à la Conférence internationale sur la planification de</p>

<p><b>C 2022-2023</b> : (i) 80 États membres, dont 15 en Afrique et 10 PEID. (ii) 100 États membres, dont 16 en Afrique et 14 PEID.</p>	<p>l'espace marin et aux événements régionaux dédiés à ce domaine.</p>
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant bénéficié de soutien pour renforcer leurs capacités en matière de recherche scientifique, d'observation et de services relatifs aux océans et à la biodiversité grâce au développement des capacités proposé par la COI.</p> <p><b>C 2022-2023</b> : (i) 58 États membres, dont 15 en Afrique et 5 PEID. (ii) 38 États membres en Afrique, 30 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 22 dans le Pacifique occidental et 16 dans la région de l'océan Indien/du Golfe ; 15 PEID, dont 5 en Afrique ; cible d'égalité des genres : 40 % de femmes.</p>	<p>(i) Rapport mondial sur les sciences océaniques : 14.a.1 (Rapport mondial sur les sciences océaniques) : 53 États membres, 13 en Afrique, 4 PEID (ii) Développement des capacités : 28 en Afrique. 23 dans la région Amérique latine et Caraïbes, 36 dans la région Pacifique occidental ; 27 PEID Équilibre entre les genres : 52 % de femmes, 48 % d'hommes.</p>
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant accès à des ressources et à des programmes de formation en plusieurs langues sur l'initiation à l'océan.</p> <p><b>C 2022-2023</b> : 80 États membres, dont 8 en Afrique et 10 PEID.</p>	<p>44 États membres, dont 11 en Afrique et 8 PEID.</p>
<p><b>Contribution des principaux partenaires</b></p>	
<p>L'Alliance pour la Décennie de l'océan continue à prendre de l'ampleur, grâce à la participation des dirigeants du monde au plus haut niveau d'autorité. Vingt-deux comités nationaux de la Décennie ont été créés dans les États membres, et d'autres sont en cours d'établissement. Trois centres de collaboration de la décennie ont été créés. Le soutien apporté par le Canada, la France, la Corée, le Commandement de la défense aérienne et spatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et la fondation philanthropique RevOcean permettra de renforcer les ressources et activités consacrées à la coordination, à la communication et à la mobilisation. Un nouvel accord entre la COI et la Communauté du Pacifique (CPS) a été signé, afin de stimuler la collaboration dans le domaine des sciences océaniques pour le plus grand bassin océanique de la planète. La classe de voilier IMOCA et l'UNESCO ont renouvelé leur accord de partenariat jusqu'en 2025. Les skippers, en collaboration avec des scientifiques, déploieront des équipements océanographiques dans des zones où peu de navires se rendent et utiliseront les courses internationales pour communiquer sur l'importance de l'observation des océans dans la production de données et de sciences pour le développement durable. En novembre 2022 à Barcelone, la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE) et la COI ont lancé une nouvelle feuille de route pour la planification de l'espace marin et un nouveau projet MSPGlobal débutera en avril 2023. La collaboration fructueuse menée de longue date avec la COI et le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD et le PNUE s'est poursuivie dans le cadre de l'initiative IW:Learn, et prévoit un nouveau projet mondial d'une durée de quatre ans et deux nouveaux projets régionaux relatifs aux grands écosystèmes marins de la mer des Sargasses et de la mer Noire, représentant plus de 10 millions de dollars des États-Unis du financement du Fonds.</p>	
<p><b>Principaux défis</b></p>	<p><b>Mesures correctives</b></p>
<p>La mobilisation de ressources pour la Décennie, en plus de la mise en œuvre des programmes ordinaires de la COI, a continué de représenter un défi important durant la transition de la phase de planification à la phase d'action de la Décennie.</p>	<p>L'évaluation d'IOS sur le positionnement stratégique de la COI et sur le projet de Plan d'action connexe, ainsi que le rapport sur l'exécution durable et le développement des activités de la COI – actuellement examiné par les États membres faisant partie de la Commission – aidera à orienter les efforts futurs à cet égard.</p>